

## **Rapport de la sous-commission du budget 2009**

### **Dicastère de Monsieur Pierre Hainard**

#### **Composition de la sous-commission**

M. Laurent Duding (PS)  
M. Philippe Lagger (Verts)  
M. Laurent Iff, rapporteur (Lib)

La sous-commission s'est réunie mardi 21 octobre 2008 de 8h00 à 12h00 en présence des sous-commissaires et de MM. P. Hainard et F. Soria.

M. Hainard accueille les sous-commissaires et fait une brève présentation du nouvel organigramme du dicastère des infrastructures et des modifications intervenues au cours de l'année 2008.

#### **Considérations générales**

M. Soria nous présente le budget dans ses grandes lignes en se basant sur le tableau de l'annexe A. Globalement, la balance montre un écart de 1.63% entre le budget 2008 et celui de 2009. Toutefois, cet indice est à prendre avec circonspection en raison des importantes modifications du plan comptable. Il en demeure que cet écart est satisfaisant, compte tenu du renchérissement du coût de la vie.

Les postes principaux du budget de ce dicastère sont :

1. les charges de personnel, qui représentent le 40% du budget ;
2. les charges de biens-services et marchandises, à hauteur de 35% ;
3. les amortissements, pour 12%.

L'augmentation de CHF 841'770.- des charges de personnel est due aux échelons accordés aux personnels, aux rattrapages des efforts consentis les années précédentes et à la compensation de l'inflation. Il n'y a pas eu de modification significative des effectifs. En réponse à une question d'un commissaire, M. Hainard indique que le principe du délai de carence est toujours de mise et qu'un effort tout particulier est fait pour le respecter. Il relève encore que l'effet de tuilage (entrée en service d'un remplaçant à un poste durant la fin du mandat de son prédécesseur) est exclu.

Les amortissements sont en baisse de CHF 361'660.- en raison des amortissements extraordinaires autorisés par l'Etat dans le cadre de la dissolution de la réserve SIM.

De manière générale, M. Soria estime que chaque dépense fait l'objet d'une surveillance approfondie et que les cordons de la bourse ne se desserrent qu'à bon escient. Il n'en demeure pas moins que, selon M. Hainard, la Ville connaît encore un problème de déficit structurel et que si la conjoncture était moins bonne, les chiffres seraient négatifs, raison pour laquelle l'effort de réduction des dépenses doit être maintenu.

La sous-commission s'est ensuite penchée sur l'étude des comptes du dicastère. Les compléments d'informations peuvent être trouvés dans les remarques concernant le budget, chaque écart de plus de 5% faisant, en principe, l'objet d'une remarque.

### **123 Service informatique communal**

Les effectifs du SIC ont été transférés au sein d'une entité cantonale, le SIEN, qui fournit ses prestations à la collectivité sur la base d'un contrat de prestations. Le montant de ce contrat sera de CHF 1'394'390.- pour 2009 et baissera de CHF 30'000.- durant les 3 ans restants.

Il subsiste 1,5 poste à la charge de la commune. Cette structure locale permet de suivre les dossiers qui n'ont pas été intégrés au contrat de prestations, telle que la téléphonie IP ou l'achat de nouveau matériel. M. Hainard estime en effet que sur des points précis comme ceux-ci, des économies plus importantes ne peuvent être faites que si ces dossiers étaient gérés par le SIEN.

Comme pour les autres services, les nouvelles demandes sont analysées avec rigueur. Par exemple, l'achat du logiciel GARI est suspendu dans l'attente d'une clarification de la situation du fonctionnement du SIS et de la centrale d'alarme, qui pourraient être intégrés à une entité cantonale.

### **200 Services des bâtiments**

La réorganisation de ce service s'est terminée en 2008, ce qui explique les différences entre les comptes 2007, le budget 2008 et le budget 2009.

Il s'agit d'un service transversal auquel les autres secteurs, celui de la conciergerie en particulier, ont recours. Les employés sont appelés à intervenir à la demande et effectuent, par exemple, des remplacements au sein de l'équipe de conciergerie.

La commande des produits d'entretien est centralisée dans ce service et est comptabilisée dans le poste 3139200 Produits et matériel de nettoyage qui se voit ainsi fortement augmenté. Inversement, ce poste a été supprimé dans les autres services, à l'exception du service des bâtiments d'utilité publique, ce qui fera l'objet d'un commentaire ci-dessous. Cette centralisation permet une meilleure gestion de l'utilisation et de l'achat des produits. Une information est donnée à tous les

utilisateurs pour veiller à ce que les quantités optimales d'utilisation des produits ne soient pas dépassées.

Au niveau des économies d'énergie envisageables, un commissaire indique qu'il pourrait être intéressant de donner certaines consignes à l'ensemble des collaborateurs-trices de l'administration quant à l'utilisation rationnelle des équipements informatiques notamment (ne pas laisser systématiquement les écrans des PC en veille (durant la nuit notamment); configurer les imprimantes afin d'imprimer en mode standard deux pages par feuille (économie de papier). Cette question sera étudiée par le dicastère.

## **201 Bâtiments divers d'utilité publique**

Ce service s'occupe de l'entretien et de la gestion des bâtiments d'utilité publique. Il s'occupe en particulier de l'entretien du bâtiment SISPOL qui fait l'objet d'une répartition des charges entre l'Etat (juges d'instruction et police cantonale) et la commune. C'est la raison pour laquelle le poste relatif aux produits d'entretien a été maintenu puisqu'il fait l'objet d'un financement de l'Etat.

## **205 Forêts**

Ce service a été fusionné avec celui de la Ville du Locle qui en a la charge. Les montants inscrits au budget nous sont transmis par le Locle. Sous 3188100 Prestations Ville du Locle est indiqué la participation au résultat du compte d'exploitation du service fusionné.

Globalement, ce service a gagné en efficacité. Il en découle une diminution d'environ 30% des charges pour la collectivité. Toutefois deux points sont encore à améliorer. Il s'agira premièrement de palier l'absence d'un véritable centre forestier, l'actuel local n'ayant pas de toilettes et n'étant pas chauffé. Cette réalisation relève de la compétence de la Ville du Locle. Le second point concerne le paiement de la TVA. D'après les organes consultés, la TVA devrait être ajoutée au mandat de prestations du Locle. Une réponse formelle est attendue à ce sujet. Il est à noter que le montant de la TVA ne pourra pas être récupéré dans ce cas-ci.

## **700 Administration des travaux publics**

Hormis les postes liés aux charges de personnel, le poste le plus important est le 3180700 Frais d'études qui couvre les frais d'études, d'actes notariés et de mensuration concernant notamment le rachat des trottoirs par la Ville. A ce sujet un commissaire demande si leur entretien sera amélioré ces prochaines années. M. Hainard indique qu'un fond annuel de CHF 100'000.- permet de subventionner l'entretien des trottoirs et qu'un crédit du Conseil général d'environ CHF 1'500'000.- a été voté lors de la dernière législature pour permettre un assainissement plus rapide. A

terme, la planification de l'entretien des trottoirs et des routes sera assistée par un outil informatique. Pour permettre la mise en œuvre de cette solution, le niveau d'entretien doit être globalement bon, ce qui explique en partie la nécessité des investissements importants consentis à ce sujet.

Un commissaire insiste sur le fait qu'il est urgent que certains trottoirs soient rénovés, il en va du confort des piétons mais également du rayonnement extérieur de la Ville (dossier UNESCO). La commune doit montrer l'exemple si elle souhaite encourager les propriétaires des trottoirs « incriminés » à aller dans le même sens.

Sous le poste 46 Subventions acquises sont comptabilisées les subventions du canton et de la Confédération pour terminer l'élaboration du PGEE. L'établissement du PGEE touchant à sa fin, ces subventions disparaîtront prochainement.

### **710 Voirie-frais d'entretien**

Il s'agit du service le plus important, tant en ressources en personnel qu'en terme de finances. Il n'est donc pas étonnant de noter ici une hausse importante des charges de personnel, quand bien même l'effectif total a diminué d'environ dix postes au cours des cinq dernières années. M. Hainard explique que l'extension de la Ville et la baisse des effectifs induisent une réflexion au niveau des prestations à fournir. Il devient de plus en plus difficile de maintenir les dépenses à un niveau constant alors que la quantité d'objets à entretenir augmente. D'ailleurs le poste 3144300 Transports-Matériaux-Fournitures-Voirie n'a pas été augmenté ce qui implique, notamment, une gestion serrée de l'entretien des routes. Pour palier le manque de financement de ce poste, plusieurs crédits ont été sollicités au Conseil général ; de ce fait, le niveau d'entretien ne devrait pas avoir à en pâtir.

### **711 Enlèvement de la neige**

Inutile de rappeler que ce compte est difficile à budgéter en raison du caractère imprévisible de la météo. Le montant budgété est conforme à un hiver «moyen».

Depuis plusieurs années, des mesures ont été prises pour réduire l'utilisation des fondants chimiques et réduire l'enlèvement de la neige. Par ailleurs, la collaboration avec l'Etat en matière de déneigement s'est intensifiée. Ainsi, les coûts de déneigement restent supportables pour la collectivité et ceci même en cas d'hivers plus enneigés que ceux de ces dernières années.

Soulignons que l'expérience du Stop Glisse Bio se poursuit et que plusieurs communes ont montré leur intérêt. Divers aspects techniques

doivent être encore éprouvés. Le poste 4353400 Vente de sel et gravier reflète le produit escompté de la vente de cet ingénieux système.

## **712 Constructions nouvelles**

Ce poste s'est réduit comme peau de chagrin au fil des ans pour les raisons que l'on connaît. Les projets principaux pour 2009 concerneront les collèges et la rénovation des conduites d'eau potable.

Un commissaire demande si la rupture de la conduite d'eau à la rue de Morgarten est liée aux travaux qui ont été entrepris dans le même secteur. M. Hainard indique que les travaux ne sont pas la cause de ce problème, et que la conduite qui a cédé avait déjà fait l'objet d'un chemisage il y a quelques années, et que sa structure était fragile. En principe, l'assurance devrait prendre en charge une partie des frais de réfection du revêtement de la chaussée qui venait d'être posé.

Un commissaire fait une remarque concernant la planification des chantiers qui est à améliorer. La population a l'impression que tous les chantiers ont été ouverts en même temps. M. Hainard répond que depuis cette année, au mois de novembre, tous les intervenants (Viteos SA, Swisscom, Cablecom, Travaux publics, Police, etc.) prennent part à une séance de coordination des chantiers, mais que force est de constater que cette démarche n'est pas parfaite et que des ajustements en cours d'année sont inévitables. Un effort tout particulier est fait au niveau de l'information à la population. Pour chaque chantier important, des séances d'information sont organisées. Un courrier est envoyé aux personnes concernées par les chantiers. Des panneaux d'information sont disposés près des chantiers et l'état d'avancement est constamment mis à jour sur le site de la commune. M. Hainard indique que l'idée d'utiliser la presse locale (L'Impartial) comme outil de communication est à l'étude.

## **715 Service des ateliers**

Certaines activités jusqu'alors faites par la police, à savoir les travaux en rapport avec la signalisation, ont été transférées au service des Ateliers. Il s'ensuit que plusieurs postes comptables nouveaux ne peuvent pas encore être budgétés avec certitude. Il n'en demeure pas moins que le montant de CHF 320'000.- alloué annuellement pour le poste 3111900 Signalisation routière laisse M. Soria songeur. Des études et des propositions seront faites au Conseil général pour réduire la signalisation sans nuire à la sécurité afin d'abaisser ce montant. Il est à noter que le service des Ateliers installe la signalisation routière en fonction des indications fournies par le SDP.

Le poste 3131300 Carburants – Huile prend l'ascenseur en raison de l'augmentation du prix du pétrole. Ce poste concentre toutes les dépenses de carburants du dicastère. Un commissaire demande s'il ne serait pas

possible de réduire la consommation de carburant en modifiant le type de motorisation des véhicules. M. Hainard fait remarquer que la plus grande part de la dépense (plus de CHF 400'000.-) est consentie pour les véhicules lourds : camions, fraiseuses, et qu'il n'existe actuellement pas d'alternative au diesel en raison de l'importante puissance nécessaire. Par contre, il n'exclut pas d'intégrer des véhicules électriques pour d'autres types de déplacements. Les sous-commissaires soutiennent cette démarche.

Un commissaire demande s'il est exact que plusieurs véhicules 4X4 ont été récemment achetés par différents services communaux ? Si tel est le cas, le commissaire s'interroge sur la pertinence de ces achats. M. Hainard indique qu'une commission est nommée pour étudier l'achat des véhicules. L'achat de 4x4 est prévu là où c'est nécessaire, pour le SIS par exemple. Il va de soi que les véhicules sont rentabilisés au maximum. Le chef du dicastère des Infrastructures examinera en détail cette question afin d'y donner suite.

Ce même commissaire souhaite que soit analysée l'opportunité de travailler avec Mobility Carsharing ce qui, de son point de vue, permettrait certainement de diminuer le parc de véhicules et ainsi de réduire les coûts. M. Hainard indique que cette option, déjà relevée en sous-commission financière, est à l'étude par le SUE. Des réponses seront prochainement données.

### **716 Enlèvement des déchets non valorisables**

La date de l'introduction de la taxe au sac est repoussée. Par conséquent, le système actuel de taxe sera encore en vigueur pour 2009. La taxe devra être augmentée en raison du retard d'introduction de la taxe au sac. En effet, des prélèvements réguliers dans la réserve déchets constituée en 2001 à l'introduction de l'actuelle taxe ont permis de freiner la hausse de cette dernière. Or, les prélèvements ont été calculés sur la base d'une introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et la réserve sera par conséquent liquidée à fin 2008. L'état de la réserve au 31.12.2007 était de CHF 136'233.17.

Un commissaire désire savoir quelle marge de manœuvre sera donnée à la commune pour l'application future de la taxe au sac. Il met l'accent sur l'aspect « antisocial » que cette taxe peut engendrer (notamment pour les familles avec enfants en bas âge). Selon lui, des correctifs devraient être étudiés au moment de l'introduction de cette taxe.

### **717 Enlèvement des déchets valorisables**

Selon M. Hainard, la récupération du papier pourrait encore être améliorée. La récolte du papier par les sociétés locales sera maintenue, quand bien même le montant de CHF 39'000.- (13 x CHF 3'000.-) versé

aux 13 sociétés participant à cette opération n'est pas négligeable. Mais cette somme correspond au paiement d'une prestation réelle. Il est relevé que le ramassage du papier par les jeunes membres de ces sociétés est une expérience didactique de première importance.

### **720 Station d'épuration**

Le résultat comptable de ce service est équilibré car les charges sont couvertes par le produit de la taxe. Pas de hausse de la taxe d'épuration prévue pour 2009, quand bien même le poste 4901600 Taxe d'épuration – Virement des S.I. diminue. Cette baisse sera compensée par un prélèvement à la réserve STEP dont le solde était de CHF 881'584.20 au 31.12.2007.

Fait remarquable, les charges de chauffage sont quasiment nulles, grâce à la récupération du biogaz dégagé lors du processus d'épuration qui est utilisé pour chauffer l'installation.

### **721 Réseau séparatif**

La loi impose de tenir des comptes séparés pour les réseaux d'eaux claires. Pour le moment, il n'y a pas de grandes réalisations, ce qui implique les faibles montants inscrits au budget.

### **722 Boues de dépotoirs**

Les boues humides continueront d'être transportées dans le bas du canton en attendant la mise en œuvre de la solution votée par le Conseil général. Les montants inscrits au budget correspondent à l'amortissement du crédit voté par le Conseil général, bien que ce crédit n'ait pas encore été engagé.

### **730 Service des Espaces verts**

Rien de particulier à signaler si ce n'est que la charge de travail a augmenté. Un commissaire relève que des problèmes d'effectif lui ont été signalés. M. Soria répond que le travail est éprouvant et que les équipes intègrent souvent des personnes en convalescence ou en difficulté et que ceci induit des problèmes et des tensions. M. Hainard admet qu'il y a aujourd'hui un manque de personnel dans ce service et que les missions devraient être revues en conséquence.

Un commissaire demande ce qu'il en est au sujet de l'entretien de l'étang des marais. M. Soria signale que la situation est le résultat d'une mauvaise coordination entre le service d'Urbanisme, qui agit comme maître des travaux, et le service des Espaces verts. Là encore, il s'agit d'un travail des plus pénibles et des moyens lourds devront être employés pour cet assainissement prévu prochainement.

## **740 Cimetière et centre funéraire**

Une nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions en cours d'année. Rien à signaler sinon que ce service, doté de dix personnes, a travaillé à cinq sur de courtes périodes en raison de problèmes de santé et de vacances entre autres. La situation devrait tendre à se stabiliser dans un proche avenir.

## **770 Géomatique**

Rien de particulier à signaler. Ce service est très utile à l'ensemble des services communaux qui sont invités à former, dans leur effectif respectif, des personnes sachant utiliser et renseigner le système.

## **900 Administration générale – 902 Services industriels**

Vous trouverez en annexe B une proposition de modification du plan comptable du chapitre 900.

Le montant du dividende de Viteos SA est budgété à 5%. On peut espérer monter à 6%, sans pouvoir dépasser cette limite au-delà de laquelle l'ensemble du dividende serait fiscalisé. Le montant de la redevance représente une somme de 1.4 cts perçus par kWh. Un rapport sera proposé en novembre 2008 au Conseil général pour définir le cadre légal entourant cette redevance. L'entrée en vigueur de cette base réglementaire est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Un commissaire demande s'il y a eu beaucoup de réactions suite à l'introduction du nouveau tarif. M. Hainard répond que non. Il rappelle que les tarifs d'électricité seront unifiés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour tout le canton.

Un commissaire fait remarquer que l'économie de papier pourrait être importante lors de l'envoi des factures d'électricité et d'eau. M. Hainard se chargera de relayer la remarque au Conseil d'administration de Viteos SA.

## **911 Eau-réseau**

Bilan comptable équilibré car les charges sont compensées par la vente de l'eau. Le prix de l'eau n'augmentera pas en 2009. Pour 300 m<sup>3</sup> (consommation moyenne d'un ménage de 3 personnes) un client paiera 706.68 TTC à la Chaux-de-Fonds, soit un montant comparable à un habitant du littoral. Au Locle, la même quantité d'eau coûte plus de CHF 2'000.-.

L'étude du budget est terminée et quelques questions ont encore été posées :

Un commissaire demande comment sont réparties les études pour les nouveaux projets entre les différents dicastères. M. Hainard répond que tous les problèmes ayant trait à la mobilité sont traités par le service d'urbanisme, ceux concernant le parcage par le SDP et que les services des Infrastructures gèrent la mise en œuvre du tout.

Un commissaire pose une question au sujet de l'acquisition d'une machine à boucher les trous dans le tapis des routes. MM. Hainard et Soria ne semblent pas être au courant et se renseigneront. La sous-commission sera ensuite informée.

En conclusion, les commissaires tiennent à remercier le chef de dicastère et l'ensemble du personnel communal pour les efforts consentis afin de réduire les coûts de fonctionnement des services.

Le rapporteur

Laurent Iff

# Annexe A

Budget 2009

## COMPARAISON BUDGET 2009 ET BUDGET 2008 POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES SOUS LA RESPONSABILITE DU DICASTERE INFRASTRUCTURES

CHARGES	BUDGET 2009	BUDGET 2009 EN %	BUDGET 2008	BUDGET 2008 EN %	ECART BUDGET-BUDGET	ECART BUDGET-BUDGET %
30 CHARGES DE PERSONNEL	17'369'570.00	40.12%	16'547'800.00	39.34%	841'770.00	5.08%
31 BIENS-SERVICES ET MARCHANDISES	15'060'990.00	34.75%	14'899'330.00	34.95%	361'660.00	2.46%
33 AMORTISSEMENTS	5'334'750.00	12.31%	5'761'300.00	13.70%	-426'550.00	-7.40%
35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES	5'300.00	0.01%	5'300.00	0.01%	0.00	0.00%
36 SUBVENTIONS ACCORDEES	134'000.00	0.31%	134'000.00	0.32%	0.00	0.00%
38 ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	1'000.00	0.00%	1'000.00	0.00%	0.00	0.00%
39 IMPUTATIONS INTERNES	5'416'750.00	12.50%	4'912'320.00	11.68%	504'430.00	10.27%
<b>TOTAUX CHARGES</b>	<b>43'242'360.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>42'061'050.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>1'281'310.00</b>	<b>3.05%</b>

REVENUS	BUDGET 2009	BUDGET 2009 EN %	BUDGET 2008	BUDGET 2008 EN %	ECART BUDGET-BUDGET	ECART BUDGET-BUDGET %
41 PATENTES ET CONCESSIONS	481'950.00	2.38%	468'600.00	2.42%	13'350.00	2.85%
42 REVENUS DES BIENS	9'230'950.00	45.59%	9'223'660.00	47.71%	7'290.00	0.08%
43 CONTRIBUTIONS	340'400.00	1.68%	341'200.00	1.76%	-800.00	-0.23%
45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES	100'000.00	0.49%	0.00	0.00%	100'000.00	-71.79%
46 SUBVENTIONS ACQUISES	4'730.00	0.02%	16'770.00	0.08%	-12'040.00	8.65%
48 PRELEVEM. SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX	10'067'560.00	48.83%	9'284'060.00	48.02%	803'510.00	4.71%
49 IMPUTATIONS INTERNES	20'245'590.00	100.00%	19'334'280.00	100.00%	911'310.00	4.71%
<b>TOTAUX REVENUS</b>	<b>20'245'590.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>19'334'280.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>911'310.00</b>	<b>4.71%</b>

RECAPITULATIF	BUDGET 2009	BUDGET 2008	ECART BUDGET-BUDGET	ECART BUDGET-BUDGET %
TOTAL CHARGES	43'242'360.00	42'061'050.00	1'281'310.00	3.05%
TOTAL REVENUS	20'245'590.00	19'334'280.00	911'310.00	4.71%
<b>BALANCE</b>	<b>23'096'770.00</b>	<b>22'726'770.00</b>	<b>370'000.00</b>	<b>1.63%</b>

Proposition de modification du plan comptable  
du chapitre 900

Profitant de la mise en place de Viteos, il est proposé de modifier quelque peu la présentation des comptes du chapitre 900.

Les modifications, propositions et explications sont les suivantes :

**Abandon du chapitre « 900 Administration générale »**

La création de Viteos SA, dont l'objectif est la mise en place d'une entreprise multiénergie efficace et performante, répondant aux exigences légales et du marché dans le respect des exigences du service public, nous a entraîné à repenser la présentation comptable du résultat. Pour marquer le changement, nous avons opté pour l'abandon du chapitre 900.

**Création du chapitre « 902 Services industriels »**

Le Conseil général a confirmé à deux reprises (rapport SIMONE et rapport SIRUN) son intérêt pour la gestion des sociétés anonymes issues des anciens services industriels.

Une attention marquée et un souci du suivi des résultats et de la gestion ressortent des positions prises au Conseil général. Ces éléments font qu'un traitement particulier est apporté à la présentation des comptes de l'ancien chapitre 900 qui ne peuvent pas être simplement intégrés aux finances et dont le résultat découle aussi du travail du responsable du dicastère Infrastructures et Energies.

**900.319.5000 Frais pour tiers (non facturables)**

Ce poste a déjà été transféré à la Voirie sous la rubrique « Manifestations locales ».

## **900.319.5500 Prestations facturées par Sirun (EP) et 900.319.7800 TVA sur prestations soumises**

Ces postes qui concernent le même objet sont regroupés sous l'appellation « Eclairage public ». En effet, la TVA ne fait pas l'objet d'une rubrique séparée dans les autres comptes de la Ville.

## **900.39x.xxxx Tantièmes administrateurs Viteos SA**

Ce poste créé en 2008 est renommé en « Honoraires Conseil communal ». Les montants qui y figureront se retrouveront en recette au chapitre 110 « Conseil communal », puisqu'il s'agit de montants versés aux représentants du Conseil communal pour certains mandats au sein de Viteos. Ces montants ne sont pas directement imputés au chapitre 110, afin de rappeler qu'ils sont liés à Viteos SA.

## **900.420.1400 Intérêts de SIM SA**

Ce poste est déplacé au chapitre 600 des finances, sous la rubrique " Intérêts Viteos SA". Il s'agit d'un poste purement financier qui n'a pas à se différencier de manière spécifique des autres prêts consentis par la Ville.

## **900.421.1000 Intérêts des C/c et placements**

Ce poste est transféré au chapitre 600 des finances, par analogie aux autres C/c et placements de la Ville.

## **900.422.2000 Dividende SIM SA**

Renommé en « Dividende Viteos SA ».

## **900.422.2200 Redevance SIM SA**

Renommé en « Redevance Viteos SA ».

## **900.427.6100 Droit de superficie**

Déplacé au chapitre 600 des finances par analogie à tous les autres droits de superficie accordés par la Ville.

## **900.492.1000 Intérêts des capitaux**

Poste créé en 2008

Ces intérêts proviennent du mandat de l'eau. Si par le passé « L'Administration générale » regroupait ces postes, ils ne doivent plus figurer dans ce chapitre. On les transférera au chapitre 600 des finances.

### **900.436 1250 Mandat**

Cette rubrique est créée pour y faire figurer les montants perçus par les représentants du Conseil communal dans le cadre de mandats pour Viteos SA. Les montants qui y figureront seront reversés au chapitre 110 « Conseil communal » par le biais du compte « Participation aux frais de personnel » comme expliqué précédemment.